

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2001

19 août 2013

SOMMAIRE

21RP2 S.à r.l.	96048	Immofund S.A.	96012
249 Saint Denis	96012	Invenergy Wind Canada Operational S.à r.l.	96011
2 Mille	96048	LuxCloud S.A.	96047
352 Startups S.à r.l. S.C.A.	96033	LuxCloud S.A.	96047
534 S.à r.l.	96048	QCNS Cruise Europe S.A.	96048
99 Holding S.à r.l.	96048	T2 Capital Finance Company S.A.	96007
AMGP S.A.	96029	Techno Promotion S.A. SPF	96011
Arcapita Industrial Management S.à r.l.	96002	Techolding S.A.	96005
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	96002	TheronMedical SE	96044
Arnsberg S.à r.l.	96013	Threadneedle Management Luxembourg S.A.	96006
Atelier 3 S.A.	96005	Travel Pro S.A.	96011
Attalya	96005	TS & CO S.à.r.l.	96008
Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l.	96013	Tuileries Participation S.A.	96007
BlackRock Alternative Strategies	96004	Tulsa Luxembourg S.à r.l.	96006
BlueBay Structured Funds	96013	UBS (Luxembourg) S.A.	96010
Colkri S.A.	96047	Urban Immo S.à r.l.	96014
Coriant International S.à r.l.	96046	VCP Properties S.A.	96009
Couleur-Mix S.à r.l.	96045	VDSA Sàrl	96010
Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l.	96014	V.Duraes Sàrl	96006
Crescent Euro Industrial III S. à r.l.	96014	Vernon S.à r.l.	96010
DPGP Astra S.à.r.l.	96014	VSM Investment S.A.	96008
DP Property Europe Holdings S.à r.l.	96013	Wandpark Kehmen-Heischent S.A.	96008
DV III Participation	96004	Waterbury	96032
Elmont S.à r.l.	96004	West Atlantic S.A.	96009
Endurance Asset S.à r.l.	96003	W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l.	96009
Financière Daunou 17 S.A.	96002	Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l.	96045
Financière Daunou 3 S.à r.l.	96003	Zetland	96046
Graphicom S.A.	96028	Zimmer & Partners S.A.	96045
Helium Financing S.à r.l.	96015	ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A.	96046
Immo Frisange S.A.	96012		

Arcapita Industrial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.493.

—
Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 02 juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087162/14.

(130108428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.783.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

—
Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087164/14.

(130108424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Financière Daunou 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 134.897.

—
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur;

2. Acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Benoît CHERON, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, de son mandat d'administrateur;

3. Nomination, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

4. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des administrateurs suivants:

- Nicolas HOLZMAN, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France;

- David Richy, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Michel PARIS, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

5. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087550/26.

(130107919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Endurance Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Capellen, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.782.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 26 juin 2013

Le Conseil de Gérance a pris connaissance de la démission avec effet immédiat de:

- Ott&Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46918, représentée par Jean-François OTT, son représentant légal, en qualité de gérant;

- Nicolas Tommasini, gérant de société, avec pour adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris;

Le Conseil de Gérance a pris connaissance de la nomination avec effet immédiat de:

- M. Martin Nemecek, gérant de société, né le 14 août 1975 à Hradec Kralové, République Tchèque, avec adresse professionnelle au Vaclaveske namesti 1601/47 110 00 Prague 1, République Tchèque;

- M. Jiri Dederá, administrateur de société, né le 11 mars 1975 à Ivancice, République Tchèque, avec adresse professionnelle au Vaclaveske namesti 1601/47 110 00 Prague 1, République Tchèque;

- M Zdenek Havelka, gérant de société, né le 20 avril 1978 à Prachatice, République Tchèque, avec adresse professionnelle au Vaclaveske namesti 1601/47 110 00 Prague 1, République Tchèque;

Le Conseil de Gérance a pris connaissance avec effet immédiat du changement d'adresse pour le siège social au 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013087514/25.

(130108453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Financière Daunou 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.040.

—
Par résolutions prises en date du 14 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation, avec effet au 15 avril 2013, de la démission de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B;

2. Nomination, avec effet immédiat, au mandat de gérant de classe B de Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

3. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des gérants suivants:

- David Richy, Gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Stéphane ROUSSILHE, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France;

- Laurent RIVOIRE, Gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France;

- Eric KEFF, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France;

- Dominique Robyns, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Christian VOEGELI, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

4. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087551/29.

(130108097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

DV III Participation, Société Civile.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.451.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2013

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, en date du 1^{er} juillet 2013, il a été décidé:

- de modifier la durée de la Société de sa durée indéterminée actuelle pour une durée limitée qui se terminera le 31 décembre 2063.

- de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«La Société est constituée pour une durée déterminée qui se terminera le 31 décembre 2063.

La dissolution avant cette date pourra être décidée par une assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité prévue à l'article 14 des présents statuts.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour DV III Participation

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013087470/21.

(130109105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Elmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.920.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013087512/12.

(130108711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

BlackRock Alternative Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.264.

—
Faisant suite à l'Assemblée Générale Annuelle du 19 Juin 2013,

sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

Mr. Guido van Berkel

Mr. Graham Bamping

Mr. Dominic Critchley

Mr. Adrian Lawrence

Mr. Barry O'Dwyer

Mr. Geoffrey Richard Radcliffe

est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

Deloitte Audit S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Juin 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013088352/21.

(130109274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Attalya, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.771.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 2 juillet 2013:

- Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013088340/12.

(130109939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Atelier 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6480 Echternach, 7, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 96.067.

Am 05. Juni 2013 um 14 Uhr ist in Echternach eine Ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft abgehalten worden und es wurde von Teilhabern festgehalten und beschlossen:

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung:

1. Frau Petra Kuhn wird mit dem heutigen Datum als Abschlussprüferin abberufen.

2. Herr Felipe Lopes, geboren am 26. August 1979 in Fanalipao (Portugal), wohnhaft in 27c, rte de Diekirch, L-9381 Moestroff wird zum Abschlussprüfer ernannt. Das Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Echternach, den 05. Juni 2013.

Référence de publication: 2013088335/15.

(130109670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Techolding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.690.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 juin 2013 ainsi que par le conseil d'administration réuni le même jour

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Yann DUCHESNE, directeur de société, demeurant au 43bis, boulevard Victor Hugo, F - 92400 Neuilly-sur-Seine, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Pascal BRANDYS, directeur de société, demeurant au 11, rue Magellan, F - 75008 Paris, Administrateur-Délégué;

- Madame Irina SAZHINA, expert-comptable, demeurant au 9, Minskaya Ulitsa Bldg., 119121 Moscou, Russie.

Le mandat de BDO Audit n'a pas été renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A. société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Sont nommés administrateurs-délégués, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Yann DUCHESNE, directeur de société, demeurant au 43bis, boulevard Victor Hugo, F - 92400 Neuilly-sur-Seine,

- Monsieur Pascal BRANDYS, directeur de société, demeurant au 11, rue Magellan, F - 75008 Paris,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092872/27.

(130112859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Tulsa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.887.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 1^{er} janvier 2013:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
DENTSPLY Finance Co	15.318

- Nouvelle situation associées:

	parts sociales
DENTSPLY Finance Co	2.251

Dentsply EU Holding S.à r.l.

Une société à responsabilité limitée enregistrée au R.C.S.

Luxembourg sous le numéro B73350, avec siège social à L-2220

Luxembourg, 560A, rue de Neudorf	13.067
--	--------

Luxembourg, le 08.07.2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Tulsa Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092868/24.

(130113693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Threadneedle Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 110.242.

EXTRAIT

Il est à noter que les démissions de Campbell Fleming, Marie-Jeanne Cheveremont, Claude Kremer et Christopher Thompson en tant qu'administrateurs de la Société ont été acceptées avec date effective au 13 juin 2013; ainsi que la démission de Crispin Henderson en tant qu'administrateur de la Société avec date effective au 18 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Threadneedle Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013092866/14.

(130113623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

V.Duraes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 26, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 177.724.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2013

Première résolution

Est nommée gérante technique de la société, Madame CORRELA PEREIRA Marlène, née le 10 mars 1982 à Sao Joao de Areias (P), demeurant à L-1839 Luxembourg, 32, Rue Joseph Junck, en remplacement de Monsieur Antunes Fernandes Candido, né le 24 mai 1971 à Clermont Ferrand (F), demeurant à L-4680 Dalheim, 20 Kettengaas.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Fait et passé à Echternach, le 5 juillet 2013.

Comptabilité STC SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2013092901/16.

(130112939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

T2 Capital Finance Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.383.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 30 mai 2013:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 30 mai 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Ms. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Ms. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mr. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mr. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013092892/29.

(130112983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Tuileries Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.501.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 6 juin 2013

3^{ème} résolution:

Le Conseil d'Administration informe la société du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes et d'un administrateur Monsieur Philippe RICHELLE qui ont désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

5^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Philippe RICHELLE comme nouveau Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au siège social le 26 juin 2013

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte avec effet immédiat la démission de Monsieur Christophe Blondeau en tant qu'administrateur. L'Assemblée Générale nomme en remplacement de l'administrateur sortant Madame Brigitte DENIS demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée Générale accepte avec effet immédiat la démission de Monsieur Dominique Ransquin en tant qu'administrateur. L'Assemblée Générale nomme en remplacement de l'administrateur sortant Madame Cornelia METTLEN

demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour *TUILERIES PARTICIPATION S.A.*

Référence de publication: 2013092891/25.

(130113007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

TS & CO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 164.149.

La société a été constituée par acte notarié en date du 4 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2964 du 3 décembre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TS & CO S.à.r.l.

Référence de publication: 2013092889/13.

(130113680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

VSM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.704.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant au 8, Matthofstrand, CH - 6000 Lucerne, Suisse.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092913/20.

(130113612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Wandpark Kehmen-Heischent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 1, Schlasswee.

R.C.S. Luxembourg B 98.060.

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013 a élu administrateurs pour un nouveau mandat de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 Madame Annie NICKELS-THEIS et Messieurs Jean SCHOCKMEL, Klaus BRUCHERSEIFER, Daniel CHRISTNACH, Patrick KIEFFER, Jürgen KOHL, Reinhard KOHL, Paul SCHOCKMEL, Georges WICKLER et Laurent WINKIN, dont les mandats ont expiré à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013. Monsieur Jean OFFERMANN, dont le mandat a également expiré à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013, a été remplacé par Monsieur Pierre WOLFF, né le 01/09/1964 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-1817 Luxembourg, 60A, rue d'Ivoix pour un mandat d'une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2019.

L'adresse professionnelle de Messieurs Daniel CHRISTNACH et Paul SCHOCKMEL est située au 66, rue de Luxembourg à L-4221 Esch/Alzette et l'adresse professionnelle de Monsieur Klaus BRUCHERSEIFER se trouve au 2, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013 a nommé Madame Alice KOOB-GLAESENER commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A.

Référence de publication: 2013092916/21.

(130112882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 55.323.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales, en date du 25 juin 2013, dûment approuvée par les associés et dûment notifiée à la société, le capital social de 500.000,00 euros, représenté par 5.000 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Dieter WISSMECK, ingénieur diplômé, demeurant à D-66663 Merzig,

Wendelinusstrasse, 31 3.775 parts sociales

Monsieur Eberhard PÜTZ, économiste, demeurant à D-66693 Mettlach-Orscholz,

Beethoven Weg 3 1.225 parts sociales

Total: cinq mille parts sociales 5.000 parts sociales

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour extrait conforme

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013092915/18.

(130113429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

VCP Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 42.017.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en sciences administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant au 8, Matthofstrand, CH - 6000 Lucerne, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013092909/20.

(130113532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

West Atlantic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 176.468.

—
Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 26.06.2013 à 9 heures.

Résolutions

1) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Koster Peter comme administrateur et administrateur-délégué avec effet immédiat

2) L'assemblée nomme comme nouveau administrateur et administrateur-délégué, Madame Claudia Ladkin, née le 29.08.1963 Jonsered, demeurant à Lilla Mellebergsväge 6 S-427 37 Billdal, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 02.07.2013.

Référence de publication: 2013092921/16.

(130112702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.001.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.141.

En vertu d'un contrat de cession daté du 4 juillet 2013, AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I SARL, associé A de la Société, cède 36.000 parts sociales ordinaires de classe A qu'il détenait dans la Société à FREP Holdings Canada I L.P., une société en commandite constituée selon les lois du Canada, dont le siège social est établi au 1100-10830 Jasper Avenue, Alberta, T5J 2B3 Canada, immatriculée au Registre des Sociétés de la Province d'Alberta, Canada, sous le numéro LP15324239.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Wendal S.à r.l. détient 4.000 parts sociales ordinaires de classe B et 40 parts sociales préférentielles; et
- FREP Holdings Canada I L.P. détient 36.000 parts sociales ordinaires de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vernon S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013092911/19.

(130113549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

VDSA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.896.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris la résolution suivante:

1) Ratification de la démission du gérant technique:

- Madame Giovanna SABINO, employée privée, née 10 mai 1963 à Turi/Bari (I), demeurant à L-8033 Strassen, 12, rue Albert Schweitzer.

2) Nomination du gérant technique:

- Monsieur Mourad DHOUBI, cuisinier, né le 16 décembre 1971 à Ouled Haffouz, demeurant L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Les Associés

Référence de publication: 2013092910/17.

(130113297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.142.

Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 15 juin 2011 sous la référence L110091700

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 15 juin 2011 sous la référence L110091700.

En date du 25 mars 2011, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat d'Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et non en tant que commissaire aux comptes.

Toutes les autres mentions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

UBS (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013092900/18.

(130113613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Travel Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430-434, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 44.184.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2012, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

1) Les mandats d'administrateur sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

2) Les mandats d'administrateur-délégué sont nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

3) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092883/19.

(130113083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Techno Promotion S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.105.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8. Juli 2013.

Für: *TECHNO PROMOTION S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013092871/15.

(130113079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Invenergy Wind Canada Operational S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.866.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Invenergy Wind Canada Operational S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093362/20.

(130114389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Immo Frisange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.259.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate aussi le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur délégué:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013093370/18.

(130114516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Immofund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.959.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateurs de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Marianne REPPLINGER et de Madame Nathalie DUCHAUSSOY.

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période six ans le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013093375/18.

(130114359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

249 Saint Denis, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.937.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 14 juin 2013

- Il est pris acte de la démission de Madame Isabelle SCHUL de son mandat d'Administrateur avec effet au 14 juin 2013.

- Monsieur Flavio MARZONA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire, avec effet au 14 juin 2013, et ce pour la durée du mandat restant à courir de sa prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 14 juin 2013.
249 SAINT DENIS S.A.
C. FRANCOIS / A. BOULHAIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093755/18.

(130114275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.404.127,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.008.

Am 26. Juni 2013 beschlossen die Aktionäre den Rücktritt des Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführer Robert Shaw (Gérant de classe B) zum 30.06.2013 zu akzeptieren.

Die Aktionäre beschlossen Michael Adams, geboren am 23. Mai 1984 in Liverpool (United Kingdom), mit professioneller Adresse in 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom zum Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführer (Gérant de classe B) mit Effekt zum 01.07.2013 auf unbegrenzte zu berufen.

Luxembourg, den 1. Juli 2013.

Référence de publication: 2013087268/14.

(130108297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

BlueBay Structured Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.083.

Monsieur James KITSON a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 25 mars 2013.

Avec effet au 25 avril 2013, il est remplacé en tant qu'administrateur par Monsieur Craig Alan TENNIER, né le 12 septembre 1974 à Johannesburg, Afrique du Sud, actuellement résidant à 47 Chetwode Road, Tooting, SW12 9ES London, Royaume-Uni. Son mandat sera renouvelé à l'assemblée générale qui se tiendra en octobre 2013.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013087301/14.

(130108427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Arnsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.100.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arnsberg S.à r.l.

Référence de publication: 2013087238/10.

(130108805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

DP Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société du 12 juin 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le siège social de la Société est transféré du 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513, Luxembourg, avec effet au 14 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DP Property Europe Holdings S.à r.l.
Exequitive Partners S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2013087456/16.

(130107847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.584.

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 02 juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087352/14.

(130108445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.975,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.554.

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 02 juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087353/14.

(130108445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Urban Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087055/10.

(130106890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

DPGP Astra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 131.207.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société du 12 juin 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le siège social de la Société est transféré du 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513, Luxembourg, avec effet au 14 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DPGP Astra S.à r.l.
Exequitive Partners S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2013087459/16.

(130108843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Helium Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 178.714.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

(i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, represented by its ultimate general partner Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, Channel Islands, (ii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, represented by its ultimate general partner Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, Channel Islands, and (iii) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate manager is Argan Capital Advisors LLP, a partnership registered under the laws of England and Wales, having its registered office 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, London, (United Kingdom),

Here all duly represented by Mr. Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of three proxies given under private seal.

The above mentioned proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée", which such parties declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by the current Luxembourg laws, especially, the laws of 10 August 1915 on commercial companies, of 18 September 1933 and of 28 December 1992, as amended on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Law").

Art. 2. The Company's name is "HELIUM FINANCING S.à r.l.".

Art. 3. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors

or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the cease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The Company has as of the date of its incorporation before the notary the capacity to perform all activities connected to its corporate object described in article 3.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Shares"), consisting in multiple classes of shares (the "Classes of Shares") as follows:

- a) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class A Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- b) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class B Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- c) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class C Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- d) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class D Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- e) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class E Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- f) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class F Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- g) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class G Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- h) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class H Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- i) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class I Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), and
- j) 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class J Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in the previous paragraph), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholder(s)) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be

by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

The Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers.

This board of managers shall be composed of managers A and managers B, having different powers of signature and of decision making, such as set forth below.

The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any manager A and any manager B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is at least one manager from each class of managers present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The decisions of the board of managers will be adopted by a simple majority of the managers, present or represented; knowing that at least one manager A and one manager B have adopted the said decisions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means.

Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the the last business day of May.

Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 14 (fourteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January, 1st and closes on December, 31.

Art. 18. Each year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of Article 35 of the law of December 19, 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the sole manager or the board of managers (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

(i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to 11,043 (eleven thousand and forty-three) Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each as follows:

- Class A Shares: 1,107 (one thousand one hundred and seven);
- Class B Shares: 1,104 (one thousand one hundred and four);
- Class C Shares: 1,104 (one thousand one hundred and four);
- Class D Shares: 1,104 (one thousand one hundred and four);
- Class E Shares: 1,104 (one thousand one hundred and four);
- Class F Shares: 1,104 (one thousand one hundred and four);
- Class G Shares: 1,104 (one thousand one hundred and four);
- Class H Shares: 1,104 (one thousand one hundred and four);
- Class I Shares: 1,104 (one thousand one hundred and four); and
- Class J Shares: 1,104 (one thousand one hundred and four).

(ii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to 696 (six hundred and ninety-six) Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each as follows:

- Class A Shares: 66 (sixty-six);
- Class B Shares: 70 (seventy);
- Class C Shares: 70 (seventy);
- Class D Shares: 70 (seventy);
- Class E Shares: 70 (seventy);
- Class F Shares: 70 (seventy);
- Class G Shares: 70 (seventy);
- Class H Shares: 70 (seventy);

- Class I Shares: 70 (seventy); and
- Class J Shares: 70 (seventy).

(iii) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to 761 (seven hundred and sixty-one) Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each as follows:

- Class A Shares: 77 (seventy-seven);
- Class B Shares: 76 (seventy-six);
- Class C Shares: 76 (seventy-six);
- Class D Shares: 76 (seventy-six);
- Class E Shares: 76 (seventy-six);
- Class F Shares: 76 (seventy-six);
- Class G Shares: 76 (seventy-six);
- Class H Shares: 76 (seventy-six);
- Class I Shares: 76 (seventy-six); and
- Class J Shares: 76 (seventy-six).

the Shares have been fully paid up by (i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, (ii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP and (iii) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP through a contribution in cash, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

Are appointed as managers A for an undetermined duration:

- Ms. Zamyra H. CAMMANS, manager, born on February 11, 1969 in Utrecht (Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, and
- Mrs. Petronella J.S. DUNSELMAN, manager, born on April 6, 1965, in Amsterdam (Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Are appointed as managers B for an undetermined duration:

- Mr. Ross GRATER, manager, born on July 11, 1980 in Windhoek, (Namibia), with professional address at 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, London, (United-Kingdom), and
- Mr. Jean LEMAIRE, manager, born on July 10, 1953, in Bastogne (Belgium) with professional address at 12 A Rue de Randlingen L-8366 Hagen.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of a manager A and a manager B.

The Company shall have its registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

(i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, (Jersey), (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, (Jersey), (iv)

ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership dont l'ultime manager est Argan Capital Advisors LLP, un partnership constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle ayant son établissement principal à 15-17 Grosvenor Gardens, London, SW1W 0BD, (United Kingdom),

ici représentées par Monsieur Nicolas GROSJEAN, avocat, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer par les présentes:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et plus particulièrement par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, telle que modifiées, sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la Société sera "HELIUM FINANCING S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées» et chacune comme la «Société Affiliée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entière ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société a, à la date de sa constitution devant notaire, la capacité de réaliser toutes les activités se rattachant à son objet social décrit à l'article 3.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales») consistant en des parts sociales de classes multiples (les «Classes de Parts Sociales») comme suit:

- a) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- b) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- c) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- d) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- e) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- f) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- g) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- h) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- i) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale 1 EUR (un Euro) et
- j) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec les Parts Sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe Parts Sociales dans l'ordre établi au paragraphe précédent, une telle Classe Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidée par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue

pour une modification des statuts de la Société à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à des associés et/ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La société est gérée par au moins un gérant. En cas de nomination de plus d'un gérant, les gérants constitueront ensemble un conseil de gérance.

Ce conseil de gérance sera composé de gérants de types A et B et ayant des pouvoirs de signature et de décision tel que prévus ci-dessous. Le ou les gérants ne doivent pas être nécessairement associés de la Société. Dans le cas où il y aurait un seul gérant, ce gérant unique détiendra l'ensemble des pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants seront désignés, et leur rémunération déterminée, par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votants ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant.

La rémunération des gérants pourra être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance, ou pour tout autre objet spécifié par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants présents en personne ou dûment représentés par procuration ou par représentant, à condition qu'au moins, un gérant de chaque type soit présent.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés, sachant qu'au moins un gérant de type A et un gérant de type B ont adopté ces décisions.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire, par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être constatée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales d'associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Chaque associé vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de mai.

Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises telle que modifiée seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

Art. 22. Sans préjudice de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, (le cas échéant) peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et constatant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les fonds mis en réserve à établir conformément à la Loi et aux Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou (le cas échéant) l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de toutes les créances et dettes, connues ou non, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges détenues à l'encontre de la Société et des frais de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés conformément et afin d'obtenir en totalité le même résultat économique que pour les règles relatives à la distribution des dividendes.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

(i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, souscrit à 11.043 (onze mille quarante-trois) Parts Sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune comme suit:

- Parts Sociales de classe A: 1.107 (mille cent sept);
- Parts Sociales de classe B: 1.104 (mille cent quatre);
- Parts Sociales de classe C: 1.104 (mille cent quatre);
- Parts Sociales de classe D: 1.104 (mille cent quatre);
- Parts Sociales de classe E: 1.104 (mille cent quatre);
- Parts Sociales de classe F: 1.104 (mille cent quatre);
- Parts Sociales de classe G: 1.104 (mille cent quatre);
- Parts Sociales de classe H: 1.104 (mille cent quatre);
- Parts Sociales de classe I: 1.104 (mille cent quatre); et
- Parts Sociales de classe J: 1.104 (mille cent quatre).

(ii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, souscrit à 696 (six cent quatre-vingt-seize) Parts Sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune comme suit:

- Parts Sociales de classe A: 66 (soixante-six);
- Parts Sociales de classe B: 70 (soixante-dix);
- Parts Sociales de classe C: 70 (soixante-dix);
- Parts Sociales de classe D: 70 (soixante-dix);
- Parts Sociales de classe E: 70 (soixante-dix);
- Parts Sociales de classe F: 70 (soixante-dix);
- Parts Sociales de classe G: 70 (soixante-dix);
- Parts Sociales de classe H: 70 (soixante-dix);
- Parts Sociales de classe I: 70 (soixante-dix); et
- Parts Sociales de classe J: 70 (soixante-dix).

(iii) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, souscrit à 761 (sept cent soixante et un) Parts Sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune comme suit:

- Parts Sociales de classe A: 77 (soixante-dix-sept);
- Parts Sociales de classe B: 76 (soixante-seize);
- Parts Sociales de classe C: 76 (soixante-seize);
- Parts Sociales de classe D: 76 (soixante-seize);
- Parts Sociales de classe E: 76 (soixante-seize);
- Parts Sociales de classe F: 76 (soixante-seize);
- Parts Sociales de classe G: 76 (soixante-seize);
- Parts Sociales de classe H: 76 (soixante-seize);
- Parts Sociales de classe I: 76 (soixante-seize); et
- Parts Sociales de classe J: 76 (soixante-seize).

Les Parts Sociales ont été intégralement payées par (i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, (ii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP et (iii) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP au moyen d'apports en numéraire, dont la preuve a été donnée au notaire.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants de type A pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Zamyra H. CAMMANS, manager, née le 11 février 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, et

- Madame Petronella J.S. DUNSELMAN, manager, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, et

Sont nommés gérants de type B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ross GRATER, manager, né le 11 juillet 1980 à Windhoek (Namibie), demeurant professionnellement au 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, Londres, (Royaume-Uni), et

- Monsieur Jean LEMAIRE, manager, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à 12 A Rue de Randlingen, L-8366 Hagen.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le siège social de la Société est établi à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GROSJEAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100619/735.

(130122136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Graphicom S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.137.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social de l'administrateur et administrateur-délégué Nationwide Management Services S.A. inscrite au numéro RCS B45906 est situé suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg et que l'adresse de Madame Rika Mamdy (représentant de la société Nationwide Management Services S.A.) est le 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que le siège social de la société Tyndall Management Services S.A. inscrite au numéro RCS B45837 est situé suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg et que l'adresse de Madame Rika Mamdy (représentant de la société Tyndall Management Services S.A.) est le 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que l'adresse de Madame Rika Mamdy, représentant de la société Alpmann Holdings Limited est le 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour GRAPHICOM S.A.

Référence de publication: 2013098964/21.

(130120678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

AMGP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.641.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

I.- La société anonyme «ANALYSTES ASSUREURS ASSOCIÉS LUX SA.», ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 176.557,

ici représentée aux fins des présentes par son directeur délégué à la gestion journalière Monsieur Grégory POTIER, gérant de société, demeurant à Sorbey (France).

II.- La société à responsabilité limitée à associé unique de droit français «ASSET COURTAGE GROUPE», ayant son siège social à F-38500 Voiron, 27, Chemin de Montollier - ZAC Champfeuillet, immatriculée au R.C.S. de Grenoble (France) sous le numéro 480 796 507,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur François JOANNIN, gérant de société, demeurant à Saint-Cassien (France).

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «AMGP S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de F administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de courtage en assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a en outre pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences s'y rattachant directement ou indirectement.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et se porter caution.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, ainsi que le commissionnement.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social. La société a également pour objet l'organisation et la gestion de chantier tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La société pourra aider les entreprises à connaître les risques de toute nature auxquels elles sont exposées, à appliquer tout moyen pour réduire, voire supprimer ces risques. La société a également pour objet d'exercer son activité dans le domaine de la formation professionnelle.

Elle pourra organiser, développer, améliorer, assister et contrôler toutes formations professionnelles. Elle effectue des prestations d'inspections et de conseils pour son compte ou pour des tiers.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de Y administrateur-délégué et d'un autre administrateur soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

2) Par dérogation à l'article 11 des statuts, le premier administrateur-délégué sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra consécutivement à la présente constitution.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société «ANALYSTES ASSUREURS ASSOCIÉS LUX S.A.», préqualifiée, cent cinquante actions	150
2) La société «ASSET COURTAGE GROUP», préqualifiée, cent soixante actions	160
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées en totalité par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Grégory POTIER, gérant de société, né à Beauvais (France) le 1^{er} juin 1978, demeurant à F-55230 Sorbey, rue des Quatre Jours.

b) Monsieur François JOANNIN, gérant de société, né à La Garenne-Colombes (France), le 26 mars 1961, demeurant à F-38500 Saint-Cassien, 55, Chemin des Combes.

c) La société «ASSET COURTAGE GROUP», préqualifiée.

Monsieur François JOANNIN, préqualifié sub b), est désigné représentant permanent de la prédite société «ASSET COURTAGE GROUP».

Monsieur Gregory POTIER, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué. Il pourra valablement engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle pour tout montant inférieur à dix mille euros (€ 10.000.-).

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «CODEJA s.à r.l.», ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.771.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4) Le siège de la société est fixé à L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: POTIER, JOANNIN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 2013. Relation: CAP/2013/2391. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013099551/200.

(130120060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Waterbury, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 40.418.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juin 2013

L'Assemblée acte la démission en date du 05.06.2013 du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013099507/16.

(130120050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

352 Startups S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 178.645.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-first day of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr. Jérôme ZOIS, economist, born in Esch-sur-Alzette, on the 6th of February 1986, residing at L-1361 Luxembourg, 11, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

2) Mr. Christian ZOIS, economist, born in Esch-sur-Alzette, on the 29th of March 1983, residing at L-1361 Luxembourg, 11, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, and

3) 352 Startups S.à.r.l., private limited liability company existing and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, incorporated by a deed drawn up today by the officiating notary, in process of being filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"),

here represented by its two managers empowered to represent the company by their joint signature, namely Mr. Christian ZOIS, and Mr. Jérôme ZOIS, prenamed.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established between 352 Startups S.à.r.l., subscriber of the GP shares as General Partner (the GP Shareholder), the subscribers and all those who may become owners of the GP Shares or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of 352 Startups S.à r.l. S.C.A. (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the GP Shareholder. Where the GP Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The prime object of the Company is the creation, development, management and realisation of commercial projects in the Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 Furthermore, the object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further

make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the GP Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by:

- (i) one (1) GP share (the GP Share), and
- (ii) thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

All the Shares are in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders.

The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000) and the GP Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of nine million nine hundred and sixty-nine thousand (9,969,000) Shares, having a par value of one euro (EUR 1) and an aggregate par value of nine million nine hundred and sixty-nine thousand euro (EUR 9,969,000).

5.3 The GP Shareholder shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to ten million euro (EUR 10,000,000),

- (i) by the creation and issuance of new GP Shares and/or Ordinary Shares;
- (ii) by determination of the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;
- (iii) by the withdrawal or limitation of the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and the issuance of such Shares to such person(s) as the GP Shareholder decides;
- (iv) by the record by way of a notarial deed for each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and amendment of article 5.1 of the Articles accordingly; and
- (v) by amendment to the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The GP Share(s)

(a) All GP Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each GP Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A Share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The GP Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Management of the Company.

8.1 The Company shall be managed by the GP Shareholder namely 352 Startups S.à.r.l.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the GP Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the GP Shareholder.

8.4 The GP Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

8.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the GP Shareholder or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the GP Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 9. Liability.

9.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the GP Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers and Voting rights.

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

Art. 11. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

11.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

11.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who needs not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

11.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

11.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Supervisory Board.

12.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

12.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

12.4 The Supervisory Board shall be consulted by the GP Shareholder on such matters as the GP Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the GP Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the GP Shareholder.

12.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the GP Shareholder or by any of its members.

12.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

12.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

12.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

12.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the

number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the GP Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

13.3 The GP Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the GP Shareholder, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the GP Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the GP Shareholder.

14.4 The GP Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

(i) 352 Startups S.à.r.l, prenamed and represented as stated above declares to subscribe:

- for one (1) GP Share in registered form, with a par value of one euro (EUR 1), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1).

- for nine hundred nienety-nine (999) Ordinary shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999).

(ii) Mr. Jérôme ZOIS, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for fifteen thousand (15,000) Ordinary shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand (15,000) Euros.

(iii) Mr. Christian ZOIS prenamed and represented as stated above declares to subscribe for fifteen thousand (15,000) Ordinary shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand (15,000) Euros.

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,350.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

Mr. Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprise agréée, born on the 5th of March 1953 in Luxembourg, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri,

Mr. Christian ZOIS, economist, born in Esch-sur-Alzette on the 29th of March, residing at L-1361 Luxembourg, 11 rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, and

Mr. Jérôme ZOIS, economist, Luxembourg citizen, Passport number G42A41K born in Esch-sur-Alzette on the 6th of February 1986, residing at L-1361 Luxembourg, 11 rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

The registered office of the Company is set at L-2172 Luxembourg, 29 rue Alphonse München.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jérôme ZOIS, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 6 février 1986, demeurant à L-1361 Luxembourg, 11 rue de l'Ordre de la Couronne,

2) Monsieur Christian ZOIS, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1983, demeurant à L-1361 Luxembourg, 11 rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne

3) 352 Startups S.à.r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, constituée en date de ce jour par le

notaire instrumentant, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par ses deux gérants Monsieur Christian ZOIS et Monsieur Jérôme ZOIS, préqualifiés, lesquels peuvent valablement engager la Société par leur signataure jointe.

Les parties comparantes, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre 352 Startups S.à r.l. souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions de Commandité et d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination de 352 Startups S.à r.l. S.C.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet principal de la Société est la création, le développement, la gestion et la réalisation de projet commerciaux au Grand-Duché de Luxembourg.

3.2. L'objet de la Société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par

- (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
- (ii) trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions ordinaires (les Actions Ordinaires),

Les Actions Ordinaires et la(les) Action(s) de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés ci-après les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (9.969.000) Actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 9.969.000).

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de la constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000),

- (i) par la création et l'émission de nouvelles Actions de Commandité et/ou Actions Ordinaires;
- (ii) par la détermination de la date et du lieu auxquels l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera passé;
- (iii) par la renonciation ou limitation des droits de souscription préférentielle des Actionnaires concernant cette ou ces émissions d'Actions et l'émission de ces Actions à la personne ou aux personnes, tel que l'Actionnaire Commandité le décide;
- (iv) par l'enregistrement par acte de notarié toute augmentation du capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et
- (v) par la modification du registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectuée dans les limites du capital social autorisé.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.7 La Cession d'Actions peut être restreinte en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.

7.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable pour les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Gestion de la Société.

8.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité 352 Startups S.à.r.l.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

8.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 9. Responsabilité.

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

10.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

Art. 11. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

11.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

11.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera

que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

12.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Actionnaire Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

12.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

12.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

12.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Actionnaire Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VI. Disposition générale

16.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Sur ces faits,

(i) 352 Startups S.à.r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- une (1) Action de Commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à un euro (EUR 1), et

- à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 999,-).

(ii) Monsieur Jérôme ZOIS, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quinze mille euros (EUR 15.000).

(iii) Monsieur Christian ZOIS, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quinze mille euros (EUR 15.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.350,- EUR.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

Mr. Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprise agréée, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri,

Monsieur Christian ZOIS, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1983, demeurant à L-1361 Luxembourg, 11, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, et

Monsieur Jérôme ZOIS, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 6 février 1986, demeurant à L-1361 Luxembourg, 11, rue de l'Ordre de la Couronne

Le siège social de la Société est établi à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jérôme ZOIS, Christian ZOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2013. Relation GRE/2013/2585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099527/631.

(130119823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

TheronMedical SE, Société Européenne.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 148.875.

Hiermit bitten wir Sie für die Handelsgesellschaft TheronMedical SE eine Adressänderung vorzunehmen.

Name der Handelsgesellschaft: TheronMedical SE (Societas Europaea)

Handelsregisternummer: B 148875

Neue Adresse: c/o Ernest Kapetanovic

129, rue Adolphe Fischer

L-1521 Luxembourg

Alte Adresse: 4, rue Ernest Barble.

L-1210 Luxembourg

Datum der Änderung: 01.07.2013

Luxembourg, den 15.07.2013.

Ernest Kapetanovic.

Référence de publication: 2013099548/17.

(130119599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Zimmer & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 151.507.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique de la société prises en date du 12 juillet 2013

Dépôt rectificatif au dépôt L130118638 du 15.07.2013

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société prises en date du 12 juillet 2013 que:

«Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de révoquer les mandats de:

- Monsieur Stéphane ALLART en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat, et
- Monsieur Jean KAYSER en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Monsieur Claude ZIMMER, né le 18 juillet 1956, à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, administrateur, au poste d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2019.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013099520/23.

(130120048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.700.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 104.650.

Xstrata PLC associé de la Société a changé sa dénomination en Xstrata Limited.

Le siège de la société Xstrata PLC est en outre désormais établi au 50, Berkeley Street, London W1J8HD, Royaume-Uni.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013099514/13.

(130120593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Couleur-Mix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.541.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2013 que:

Monsieur Carlos FERREIRA AMADO, associé unique de la société COULEUR-MIX sàrl a accepté la cession totale de ses parts, soit 49 parts à Monsieur Fernando BRANDAO TEIXEIRA qui dès lors détient 49 parts et 51 parts à Monsieur Juan Paolo TAVARES AMADO qui dès lors détient 51 parts.

La nouvelle répartition des parts sociales de la société COULEUR-MIX S.à r.l. est la suivante:

- Monsieur Fernando BRANDAO TEIXEIRA	49 parts
- Monsieur Juan Paolo TAVARES AMADO	51 parts
	<hr/> 100 parts

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099560/18.

(130120638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.565.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2013 au siège social 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10.30 heures

Résolution 1

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Xavier Groffils, 20, Val Saint André, L - 1128 Luxembourg

Monsieur Paul Woehrmann, 45, Austrasse, CH - 8045 ZURICH

Monsieur Frédéric Moinier, 33, Im Leisibuehl, CH - 8044 Gockhausen

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes annuels de 2013.

Résolution 2

L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprise indépendant

- PricewaterhouseCoopers 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes annuels de 2013

Résolution 3

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Dieter Bart. Celui-ci prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013099521/28.

(130120289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Zetland, Société Anonyme de Titrison.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.688.

—
Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 juillet 2013 que la société à responsabilité limitée SEREN a démissionné de son mandat de gérant de la société anonyme ZETLAND, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B140688, avec effet au 12 juillet 2013.

Capellen, le 16 juillet 2013.

Pour SEREN Sarl

Référence de publication: 2013099519/12.

(130120825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Coriant International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.466.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de la société Xieon Networks Solutions S.à r.l., en tant qu'associé unique de la Société, est désormais au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013099557/14.

(130120423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

LuxCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

A la suite des démissions de Monsieur Jean-Louis SCHILTZ en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 12 mars 2013 et Messieurs Marcel ORIGER et Xavier BUCK en tant qu'administrateurs avec effet au jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale a décidé en date du 24 juin 2013 de nommer en tant qu'administrateurs pour un terme venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 les personnes suivantes:

- Monsieur Olivier REMACLE, né le 15 juin 1970 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff;

- Monsieur Roger GREDEL, né le 28 octobre 1953 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange;

- Monsieur Carlos RAMON, né le 17 octobre 1966 à Montevideo (Uruguay), demeurant professionnellement à Ruta 10, Km 129, House 16, Marina del Este, Punta Ballena, Maldonado (Uruguay);

- Monsieur Stefan JUSTINGER, né le 26 août 1964 à Trier (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme;

- Monsieur René BELTJENS, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013099547/24.

(130119572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

LuxCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

A la suite de la démission de la société EP INTERNATIONAL SA en tant que commissaire aux comptes avec effet au 28 mars 2012, l'assemblée a décidé en date du 22 juin 2012 de nommer en son remplacement la société MARC MULLER CONSEILS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 80.574 pour un terme venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013099546/15.

(130119572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Colkri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9517 Weidingen, 38, rue Eisknippchen.

R.C.S. Luxembourg B 128.834.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- COLKRI SA, avec siège social à L-9517 Wiltz, 38 rue Eisknippchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B128834

Pour extrait conforme

Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013099559/15.

(130120221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

2 Mille, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9213 Diekirch, 6, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 93.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099522/9.

(130119970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

21RP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.023.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099523/9.

(130119754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

534 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099530/9.

(130119905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

99 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 169.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099531/9.

(130119877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

QCNS Cruise Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.299.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 31 mai 2013

Démission de Monsieur Didier Bismuth en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de la société Paternot Conseil & Investissement S.à r.l., dont le siège social est sis France, F-75008, 36 rue Beaujon, inscrit auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro 504 107 400, en remplacement de Monsieur Didier Bismuth, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013099574/18.

(130120594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.